



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Précisions pour aider à compléter la demande de délivrance de l'attestation pour l'obtention du taux réduit en matière de DONATIONS

Les **formulaires de demande de délivrance de l'attestation** peuvent être téléchargés sur le site www.wallonie.be

Pour une demande d'attestation d'octroi portant sur :

- Une transmission d'entreprise individuelle par donation → Point A.
- Une transmission de terres agricoles par donation → Point B.
- Une transmission de titres ou de créances → Point C.

A. TRANSMISSION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE (EXPLOITATION) PAR DONATION

Cadre 1.1 : Identifier le ou les donateurs.

Cadre 1.2 : Identifier le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera enregistré l'acte de donation.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les donataires.** Identifier tous les donataires sollicitant la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Cocher Personne physique

Cadre 2.1 : à compléter

Cadre 2.2 : ne pas compléter

Cadre 3 : Ne pas compléter

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail pendant les 4 derniers trimestres précédant l'acte de donation.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise transférée pendant les 4 derniers trimestres précédant l'acte de donation (y compris le ou les donateurs)

Cadre 6 : Ne pas compléter

Cadre 7 : Ne pas compléter

Cadre 8 : Identifier tous les biens faisant l'objet de la transmission et leur valeur individuelle



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Cadre 8 (2^{ème} partie) : Indiquer la quote-part de la partie habitation.

Cadre 9 : Ne pas compléter

Cadre 10 : Liste des annexes et pièces à joindre.

- Le projet d'acte de donation
- En cas d'entreprise agricole : les extraits de matrices cadastrales fournis par l'administration du cadastre
- Pour chaque donateur : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant prouvant qu'ils sont toujours en activité au jour de la donation
- Pour chaque donateur : copie du dernier avertissement extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques, complets (avec les codes) où apparaissent des revenus d'indépendant
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant la donation, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.

Cadre 11 : Signature de **TOUS** les donataires (pas de copie).



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

B. TRANSMISSION DE TERRES AGRICOLES PAR DONATION

L'article 140bis, §1^{er}, 1^o, al.3 du code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe assimile les terres agricoles à une entreprise sous certaines conditions.

Cadre 1.1 : Identifier le ou les donateur(s).

Cadre 1.2 : Identifier le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera enregistré l'acte de donation.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les donataires.** Identifier tous les donataires sollicitant la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Identifier le ou les exploitants effectifs de l'activité agricole

Compléter le **cadre 2.1** si l'exploitant effectif est une personne physique. Compléter un cadre par exploitant.

Compléter le **cadre 2.2** si l'exploitant effectif est une personne morale. Compléter un cadre par exploitant.

Cadre 3 : Ne pas compléter

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail au sein de l'entreprise exploitant les terres pendant les 4 derniers trimestres précédant l'acte de donation.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés dans l'entreprise exploitant les terres transférées pendant les 4 derniers trimestres précédant l'acte de donation (y compris les exploitants)

Cadre 6 : Ne pas compléter

Cadre 7 : Ne pas compléter

Cadre 8 : Détailler toutes les terres agricoles transmises parcelle par parcelle et leur valeur individuelle

Cadre 9 : Ne pas compléter

Cadre 10 : Liste des annexes et pièces à joindre



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Si l'exploitant est une personne physique

- Le projet d'acte de donation.
- Les extraits de matrices cadastrales fournis par l'administration du cadastre
- Bail à ferme portant sur les terres données (ou preuve de paiement des fermages ou attestation sur l'honneur).
- Pour chaque donateur : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant ou tout autre document prouvant qu'il a été agriculteur ou aidant
- Pour chaque exploitant renseigné au cadre 2.1 : copie du dernier avertissement extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques, complets (avec les codes) où apparaissent des revenus d'indépendant
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant la donation, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.

Si l'exploitant est une personne morale

- Le projet d'acte de donation
- Les extraits de matrices cadastrales fournis par l'administration du cadastre
- Bail à ferme portant sur les terres données (ou preuve de paiement des fermages ou attestation sur l'honneur).
- Pour chaque donateur : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant ou tout autre document prouvant qu'il a été agriculteur ou aidant
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant la donation, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.
- Pour chaque société exploitante renseignée au cadre 2.2 : comptes annuels des deux derniers exercices comptables clôturés précédant la donation

Cadre 11 : Signature de **TOUS** les donataires (pas de copie)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

C . TRANSMISSION DE TITRES OU DE CREANCES PAR DONATION

Cadre 1.1 : Identifier le ou les donateurs.

Cadre 1.2 : Identifier le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera enregistré l'acte de donation.

Cadre 1.3 : **Les continueurs sont les donataires.** Identifier tous les donataires sollicitant la délivrance de l'attestation d'octroi du taux réduit.

Cadre 1.4 : Identifier le notaire ou tout autre mandataire.

Cadre 2 : Cocher Personne morale

Cadre 2.1 : ne pas compléter

Cadre 2.2 : à compléter

Cadre 3.1 : Lister toutes les filiales de la société dont les titres sont transmis

Cadre 3.2 : Remplir un cadre 3.2 par filiale, en autant de feuilles séparées que de filiales mentionnées au cadre 3.1.

Cadre 4 : Le nombre moyen de travailleurs occupés sous contrat de travail, sur une base consolidée, pendant les 4 derniers trimestres précédant l'acte de donation.

Cadre 5 : Le nombre d'indépendants occupés par le groupe pendant les 4 derniers trimestres précédant l'acte de donation

Cadre 6 : Indiquer la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, des droits réels sur les titres

Cadre 7 : Indiquer la valeur des droits réels sur les créances de l'entreprise transmise

Cadre 8 : ne pas compléter

Cadre 9 : Décrire les activités principales de la société et de ses filiales et les produits correspondants pour les derniers comptes annuels clôturés.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION GENERALE
OPERATIONNELLE DE LA
FISCALITE

DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PATRIMONIALES

TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES

Avenue Gouverneur Bovesse, 29
B-5100 Jambes

Date de mise à jour : 29/05/2019

Cadre 10 : Liste des annexes et pièces à joindre.

- Le projet d'acte de donation
- Si cadre 4 complété (travailleurs salariés) : copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés (DMFA), afférentes aux 4 trimestres précédant la donation, établissant un relevé nominatif des travailleurs employés par l'entreprise, exprimé en équivalents temps plein ; ou bilan social
- Si cadre 5 complété (indépendant) : l'attestation d'affiliation à une caisse de sécurité sociale d'indépendant pour chaque personne renseignée à ce cadre 5.
- Le registre des actionnaires.
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
- Les comptes annuels des deux derniers exercices comptables clôturés précédant la donation

Cadre 11 : Signature de **TOUS** les donataires (pas de copie).

Toute information relative à cette matière peut être obtenue à l'adresse suivante :

transmission.sjj@spw.wallonie.be



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE LA FISCALITÉ